



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2022 - 030

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE du 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 21 juin, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de juin.

Membres en exercice : 19 **Secrétaire de séance :** Madame Christine TREDANT

Présents : 17 Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Brigitte MAIRE, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHELL, Christine TREDANT.

Absents excusés : 2 Justin MARGUERON, Jean-Charles JACOULOT

Procurations : 1 Justin MARGUERON donne procuration à Anthony MERIQUE

Délibération n° 2022 - 030 :

Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour la réalisation d'une étude relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le futur bâtiment du service périscolaire »

Il est proposé à l'Assemblée de réaliser une étude de faisabilité afin de déterminer s'il est judicieux d'installer des panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité en autoconsommation dans le cadre du projet de rénovation du futur bâtiment périscolaire. Cette opération entre pleinement dans les critères d'éligibilité des subventions de l'ADEME pour un taux de 60% du montant hors taxe (HT).

C'est pourquoi le Maire propose à l'Assemblée de valider le devis du bureau d'études Projelec assorti d'une demande de subvention auprès de l'ADEME pour financer une partie de cette étude dont le montant estimé s'élève à 2 100.00 € HT, soit 2 520.00 € TTC.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

	HT	TTC
- Fonds libres	840.00 € =	915.52 €
- Subvention ADEME HT X 60 %.....	1 260.00 € =	1 260,00 €
- Subvention FCTVA HT X 16.404 %	=	344.48 €
Total	2 100.00 € =	2 520.00 €

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide à l'unanimité de valider la proposition du Maire de :

- réaliser l'étude selon le devis établi par le bureau d'études Projelec,
- valider le plan de financement proposé,
- faire une subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 60% du montant du devis hors taxe.

Suffrages exprimés : 18 **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le 01/07/2022
ID : 025-212501936-20220630-2022_030-DE

Anthony MERIQUE,

Maire de Damprichard.

